

AMNESTY INTERNATIONAL ÉFAI
Index AI : AMR 02/04/96

DOCUMENT EXTERNE
Londres, 10 décembre 1996

AMÉRIQUE CENTRALE ET MEXIQUE
Les défenseurs des droits de l'homme
en première ligne

Mise à jour

Le rapport intitulé Amérique centrale et Mexique. Les défenseurs des droits de l'homme en première ligne (index AI : AMR 02/01/96) recense un certain nombre de cas survenus avant octobre 1996. Depuis cette date, Amnesty International a continué de recevoir des informations faisant état de menaces et d'agressions graves visant des défenseurs des droits de l'homme en Amérique centrale et au Mexique. L'Organisation dispose d'éléments accablants sur l'implication ou la complicité des autorités ou d'agents des forces de sécurité dans ces violences, ainsi que sur l'impunité dont continuent de bénéficier les auteurs de violations des droits de l'homme. Sont décrits dans cette mise à jour plusieurs cas survenus depuis début octobre ainsi que d'autres, plus anciens, dont nous n'avons eu connaissance que récemment.

El Salvador

Plusieurs membres du personnel du Centro para la Promoción de los Derechos Humanos Madeleine Lagadec (Centre pour la promotion des droits de l'homme Madeleine Lagadec), une organisation qui a son siège à San Salvador, ont fait l'objet de menaces. Le 13 août 1996, ils ont reçu un message anonyme qui disait notamment : « ... Préparez-vous car nous allons vous tuer. »

Le 27 septembre, Eliézar Ambelis, qui travaille dans ce centre, a reçu une menace de mort dont les termes étaient les suivants : « Ça nous emmerde que tu ailles faire des discours dans les communautés [...] Ne fourre pas ton nez dans des affaires qui ne te regardent pas [...] À partir d'aujourd'hui, on ne le supportera plus [...] Tu ferais bien de faire très attention, imbécile [...] Laisse tomber, ça ne t'apportera que des ennuis. » Le 8 octobre, deux individus masqués ont tenté de l'enlever sur la route reliant Santa Clara à la communauté d'El Rosario (département de San Vicente). Selon les informations parvenues à Amnesty International, les deux hommes se sont emparés d'Eliézar Ambelis ; ils ont tenté de lui bander les yeux puis de le faire monter à bord d'une voiture. Eliézar Ambelis a cependant réussi à leur échapper. Alors qu'il s'enfuyait, ses agresseurs lui ont tiré dessus, sans toutefois l'atteindre.

Une heure après cette tentative d'enlèvement, le bureau du centre à San Salvador a reçu des menaces par téléphone. L'interlocuteur disait : « Je tiens à ce que vous sachiez que ce bureau doit disparaître, alors faites attention. Nous avons eu le type de Santa Clara. Priez pour lui. » Il ignorait apparemment qu'Eliézar Ambelis avait réussi à échapper à ses ravisseurs.

La nuit suivante, des inconnus ont laissé un message menaçant sur la porte du bureau du centre : « ... faites attention, votre tour va venir bientôt. » Le 12 octobre, les locaux du centre ont été fouillés, et des dossiers, ainsi que divers documents, ont été dérobés. Il est vraisemblable que ces menaces sont liées au travail accompli par le centre en vue de promouvoir le droit de vote et d'obtenir l'abolition de la peine de mort.

Le procureur chargé de la défense des droits de l'homme, Victoria Velásquez de Avilés, a fait savoir publiquement à la mi-novembre que des inconnus l'avaient à plusieurs reprises menacée de mort. Elle a révélé que ces menaces – les premières remontent à mai 1995 – s'étaient multipliées ces derniers temps et qu'elles visaient désormais également sa famille, les individus ayant menacé de violer et de tuer ses filles. Les menaces ont coïncidé avec des déclarations publiques de certains responsables gouvernementaux, qui critiquaient le travail du procureur à la tête de son institution, créée aux termes des accords de paix. Le procureur a condamné les agissements des groupes armés clandestins, qui continuent de perpétrer des assassinats et dont la façon d'opérer rappelle celle des escadrons de la mort qui sévissaient durant la guerre civile. Victoria Velásquez n'a pas écarté l'hypothèse d'une relation entre ces groupes et la police nationale civile. La communauté internationale a reconnu la qualité du travail accompli par le procureur, qui a reçu, le 19 novembre, une récompense décernée par l'International Centre for Human Rights and Democratic Development in Canada (Centre international des droits de l'homme et du développement démocratique du Canada) pour « son travail visant à permettre la consolidation de l'État de droit au Salvador » et pour « l'indépendance dont elle fait preuve dans la défense des droits de l'homme ».

Guatemala

En dépit des déclarations du gouvernement guatémaltèque selon lesquelles les négociations engagées dans le cadre du processus de paix faisaient des progrès - le terme des pourparlers est fixé au 29 décembre de cette année -, Amnesty International a continué de recevoir des informations faisant état de menaces et d'attaques contre des défenseurs des droits de l'homme de ce pays. Malgré la promesse des autorités d'adopter des mesures spéciales pour protéger ces derniers et leur permettre de travailler, rien n'indiquait qu'elles avaient pris des initiatives concrètes en ce sens ; il semble en outre que les enquêtes n'ont pas avancé dans pratiquement tous les cas de menaces, manœuvres d'intimidation et violations des droits de l'homme recensées dans le rapport.

Entre-temps, Amnesty International a reçu des renseignements sur le cambriolage perpétré le 13 octobre dans les locaux du Centre pour la poursuite en justice des responsables de violations des droits de l'homme (CALDH), une organisation non gouvernementale qui se consacre à la protection et à la défense des libertés fondamentales. Selon ces renseignements, des inconnus ont pénétré par effraction dans les bureaux du CALDH et ont dérobé du matériel informatique. Le personnel de cette organisation soupçonne des membres des forces de sécurité d'être impliqués dans ce cambriolage, et ce pour plusieurs raisons : des dossiers ont été fouillés, et un message avait été laissé sur la table de réunion sur lequel on pouvait lire : « Votre tour n'est pas encore venu ». En outre, des militants du CALDH se trouvaient alors à Washington pour assister à une réunion de la Commission interaméricaine des droits de l'homme consacrée à différents cas de violations des droits de l'homme au Guatemala.

Amnesty International craint que cette manœuvre d'intimidation, la dernière en date, ne soit pas un incident isolé. La Mission de vérification des Nations unies au Guatemala (MINUGUA), qui est chargée de surveiller la situation des droits de l'homme et de veiller au respect des engagements pris dans le cadre de l'Accord global relatif aux droits de l'homme, a confirmé en 1995 qu'à en juger par leur immatriculation, les véhicules affectés à la surveillance du personnel et des locaux du CALDH appartenaient aux services de la présidence¹.

Autre cas, celui de Victor Hugo Durán Guerra, secrétaire général du Sindicato General de Trabajadores de Guatemala "22 de Febrero" (Syndicat général des travailleurs du Guatemala "22 février") : ce dernier a été contraint de quitter le Guatemala le 19 septembre 1996 après avoir échappé à deux attentats et fait l'objet de nombreuses menaces de mort. Lors de l'un de ces attentats, le 5 septembre, deux hommes en moto ont ouvert le feu sur lui alors qu'il faisait route vers Villanueva (département de Guatemala) après avoir quitté Guatemala. Les balles ont traversé ses bagages et brisé l'une des vitres de sa voiture, mais lui n'a pas été touché. Par ailleurs, Amnesty International a fait part de son inquiétude concernant la sécurité de trois autres adhérents de ce syndicat, qui ont reçu plusieurs menaces de mort. L'Organisation pense que Victor Durán et les autres syndicalistes ont été menacés en raison de leurs activités syndicales, pourtant légitimes, et que des membres des forces de sécurité ont pu prendre part à ces violences.

1. Troisième rapport du directeur de la MINUGUA, paragraphe 132, novembre 1995.

Honduras

Amnesty International a continué de recevoir des informations faisant état de menaces de mort et de manœuvres de harcèlement visant des militants d'organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, ainsi que des membres du Despacho del Comisionado Nacional para la Protección de los Derechos Humanos (Bureau du commissaire national pour la protection des droits de l'homme).

Le 29 février 1996, un homme a menacé par téléphone les membres du Comité de Familiares de Detenidos Desaparecidos de Honduras (COFADEH, Comité des familles de détenus "disparus" du Honduras) en ces termes : « On est du bataillon 3-16 et vous allez mourir, salopes ! » Il semblerait que ces menaces soient liées au fait que le COFADEH ait apporté son soutien à deux anciens agents de la Dirección Nacional de Investigaciones (DNI, Direction nationale des enquêtes, une branche de la police nationale désormais dissoute), qui avaient officiellement déposé plainte après avoir reçu des menaces de mort. Ces agents sont en mesure de témoigner sur les activités de la DNI dans les années 80, une époque marquée par de très nombreuses violations des droits de l'homme. Selon certaines informations fournies par des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme travaillant au Honduras, au moins cinq anciens agents de la DNI ont été tués sur une période de quatre semaines, en juin et en juillet, dans des circonstances laissant à penser qu'ils ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires.

En juillet 1996, plusieurs membres du Bureau du commissaire national pour la protection des droits de l'homme ont été menacés et suivis. Le commissaire lui-même, Leo Valladares, a reçu des menaces de mort par téléphone, et un homme à moto a été vu en train de tourner autour de son domicile.

Mexique

Amnesty International est très préoccupée par l'augmentation du nombre d'atteintes aux droits de l'homme dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme et d'autres militants. Depuis la rédaction de son rapport, l'Organisation a reçu des informations concernant des dizaines de cas nouveaux. Elle craint que le pays ne soit à la veille d'une grave crise des droits de l'homme si les autorités mexicaines ne prennent pas immédiatement des mesures efficaces pour mettre fin à ces violations. Au nombre des nouvelles atteintes aux droits fondamentaux signalées à Amnesty International depuis octobre figurent des enlèvements suivis de "disparitions" et des actes de torture. Les exemples qui suivent ne représentent que la partie émergée de l'iceberg, la situation des défenseurs des droits de l'homme au Mexique devenant chaque jour plus préoccupante. Javier López Montoya, administrateur de la Coordinación de Organismos no Gubernamentales por la Paz (CONPAZ, Coopération des organisations non gouvernementales pour la paix), sa femme Eva Lara et leurs deux enfants en bas âge ont été enlevés dans la soirée du 5 novembre à Chapa del Corzo (État du Chiapas) par un groupe d'hommes non identifiés liés apparemment aux forces de sécurité. Leur "disparition" a duré quarante-huit heures ; durant ce laps de temps, leurs ravisseurs les ont maltraités et passés à tabac, et ont menacé de les tuer si Javier López poursuivait ses activités en faveur de la paix. Le 4 et le 6 novembre, des dirigeants de la CONPAZ – dont les bureaux ont été saccagés le 5 novembre par des inconnus – ont reçu plusieurs appels téléphoniques au cours desquels un certain nombre de membres de l'organisation et d'autres ONG affiliées à celle-ci ont été menacés. Selon les informations qui nous sont parvenues, l'interlocuteur aurait notamment déclaré : « On a déjà eu l'un d'entre vous et les autres vont y passer un par un ; maintenant on ne plaisante plus. » La CONPAZ a continué de recevoir des menaces après l'enlèvement, suivi de torture, de Javier López Montoya et de sa famille.

D'autres militants et défenseurs des droits de l'homme ont été enlevés puis torturés durant leur interrogatoire par des individus soupçonnés d'appartenir aux forces de sécurité. Il s'agit notamment de Felipe Sánchez Rojas, président du Centro de Desarrollo Regional Indígena (Centre de développement régional indigène) à Oaxaca (État d'Oaxaca), qui a "disparu" entre le 29 octobre et le 2 novembre, de Manuel Ramírez Santiago, président du Comité de Defensa de los Derechos del Pueblo (Comité de défense des droits du peuple), et de Fermín Oseguera Santiago, qui dirige un syndicat connu sous le nom d'Unión de Tablajeros A.C.. Ces deux dernières personnes, originaires

de Tlaxiaco (État d'Oaxaca), ont "disparu" entre le 22 octobre et le 1^{er} novembre. Les trois hommes ont finalement été relâchés à la suite d'une grande campagne nationale et internationale menée en leur faveur.

D'autres cas similaires ont été recensés dans la ville de Mexico. Ruth Yudit Orozco, militante étudiante et défenseur des droits de l'homme à l'université autonome du Mexique, a été enlevée le 4 novembre à Mexico alors qu'elle se rendait à un cours. C'était la seconde fois qu'elle était enlevée en un mois. La deuxième fois, deux inconnus lui ont enfoncé un revolver dans la bouche, ligoté les mains et les pieds puis l'ont bâillonnée tout en la menaçant et en ne cessant de lui répéter qu'elle était suivie. Elle a été relâchée le jour même. Ruth Orozco avait déjà été enlevée le 2 octobre 1996 à Mexico par deux hommes non identifiés, qui l'avaient emmenée dans un centre de détention secret. Elle avait alors été interrogée sur ses activités de militante étudiante, et elle avait subi diverses tortures (passages à tabac, décharges électriques et menaces contre les membres de sa famille, entre autres).

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Human Rights Defenders on the Front Line: Central America and Mexico: Update. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - décembre 1996.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :